

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DU 3^{ème} GROUPE

COMMUNE DE GARONS

POISSY Cyril

Je soussigné (e), (nom et prénom).....

domicilié (e) à 7 rue de Broussan 30128 GARONS.....

police assurance responsabilité civile n° 130001269 W - MCE - 001 (MAAF)

agissant en qualité de (1) :

☐ personne physique,

☒ représentant de l'association (ou de la société) : ENTHALPIE (nom commercial Tété Bleue)

fonction (président, secrétaire, trésorier....) : gérant

dont le numéro d'agrément est (si association sportive) :

sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, du 3^{ème} groupe (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels ≤ 18°)

qui se tiendra à (adresse complète du lieu) Arènes de garons, Place des Arènes 30128 GARONS.....

le (date) 10 juillet 2026.....

de (heure de début) 14h..... à (heure de fin) 00h.....

à l'occasion de la manifestation suivante : Soirée cinéma.....

Nombre d'autorisations déjà obtenues :

..... / 5 pour une association (2)

..... / 10 pour une association sportive agréée(2)

..... / 2 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère agricole(2)

..... / 4 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère touristique (au bénéfice d'une station classée et commune touristique).(2)

Fait à GARONS....., le 07/07/2026.....


TÉTÉ BLEUE.FR
7 RUE DE BROUSSAN
30128 GARONS
SARL ENTHALPIE 60006
ACS 827 969 882 NIMES

(1) Cocher la case correspondante



Ville de GARONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2122-24,
Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3331-1, L3334-2, L3335-1, L3335-4, L3342-1 et L3353-3,
Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-216-002 du 1^{er} août 2017 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Gard,
Vu la demande formulée par.....

Le Maire de la commune de GARONS,

ARRÊTE

AR 2026 - 118

Article 1 : M. Poissy Cyril.....

agissant en qualité de (1) :

☐ personne physique,

☒ représentant de l'association (ou de la société) : ENTHALPIE (Tété Bleue)

est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire, du 3^{ème} groupe

à (adresse complète du lieu)(1) Arènes de Garons..... ☒ domaine public ☐ domaine privé

le (date) 10/07/2026.....

de (heure de début) 14h..... jusqu'à 00h..... ou durant la fête légale ou locale jusqu'à 00h.....

à l'occasion de la manifestation suivante : Soirée cinéma.....

Article 2 : Le cas échéant (1) :

☒ L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à : 00h

☒ Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool.

Article 3 : Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1^{er} août 2017 susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Nîmes.

Article 5 : Le maire, Le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de gendarmerie.

Fait à Garons....., le 08/07/2026
(signature du Maire et cachet de la mairie)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Maximum autorisé pour une année civile


Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

